

360° STOP AUX VIOLENCES

ILLUSTRATIONS ÉRIC GIRIAT

Les chiffres sont vertigineux. 160 000 enfants, les filles plus que les garçons, sont victimes d'agressions sexuelles tous les ans. Un enfant toutes les 3 minutes. Trois ou quatre élèves par classe. Face à ces drames, le silence est terriblement pesant. Des violences visibles ou invisibles, des violences ordinaires, qui empêchent les enfants de grandir. Les récentes révélations des abus commis à Bétharram et dans d'autres établissements ont permis à la parole, si longtemps entravée, de se libérer. Une brèche dans l'omerta sur les violences faites aux enfants. Les adultes, parents et enseignants, ont un rôle essentiel à jouer sur ce long chemin de la prévention, où la vigilance, l'écoute sans jugement, la confiance sont indispensables pour que la violence rende enfin les armes. PAR SYLVIE BOCQUET



80 %
des violences sexuelles
ont lieu dans
le cadre familial.

8 %
seulement des enfants
reçoivent une écoute
favorable quand ils parlent.

40 %
des agressions
sur mineurs
sont commises
par un autre mineur.

Sources : Civiise



PETIT-DÉJEUNER DÉBAT DE L'APEL

À partir du 4 décembre écoutez le podcast réalisé lors du petit-déjeuner débat de l'Apel, au Sénat, le 28 novembre. En présence de Claire Hédon, Défenseure des droits, Sandrine Bonneton, pédopsychiatre, membre de la Civiise, Angèle Lefranc, chargée de plaidoyer, Fondation pour l'Enfance.

QUELLE PRÉVENTION IDÉALE ?

Pour lutter contre les violences, il n'existe pas de programme miracle mais une multitude de mesures. Pédagogue, membre de la Ciivise, Défenseur des enfants, magistrate ou victime nous livrent leurs idées pour mieux protéger les enfants. PAR MARIE QUENET

CÉLINE GRECO

Victime de violences intrafamiliales dans l'enfance, médecin et présidente de l'association IM'PACTES

« OSER POSER DES QUESTIONS »

Pour protéger les enfants, il faudrait former tous les professionnels qui travaillent à leur contact à ce qu'est la maltraitance, aux facteurs de risques et au repérage. Beaucoup croient encore que les violences sont cantonnées aux milieux défavorisés. En réalité, elles peuvent toucher toutes les familles. J'ai subi des violences de mon père, directeur d'usine, jusqu'à mes 14 ans, jusqu'à ce qu'une infirmière scolaire intervienne et me sauve la vie.

L'autre problème consiste à faire reposer sur les enfants la nécessité de parler. Cela revient à dédouaner les adultes de leurs responsabilités. Quand on est confronté à des signaux inquiétants – un enfant qui s'endort en classe, mange comme dix à la cantine ou au contraire ne mange plus, multiplie les absences en cours, etc. – il faut oser poser des questions. Les gens craignent souvent d'être intrusifs, assimilant le signalement à la délation : le principe de précaution s'applique alors aux parents et pas aux enfants.

ALICE GRUNENWALD

Juge pour enfants, présidente de l'association des magistrats de la jeunesse et de la famille

« ACCOMPAGNER LES PARENTS EN DIFFICULTÉ »

Beaucoup de familles se retrouvent en protection de l'enfance faute d'avoir été suffisamment aidées en amont. Des enfants ne bénéficient pas de soins ou de diagnostics en temps et en heure, par manque de moyens ou d'informations. Des élèves en situation de handicap attendent ainsi des années une place en institution spécialisée.

De la même façon, de nombreuses mesures prévues dans le cadre des 1 000 premiers jours de l'enfant ne sont pas mises en place partout. Il faudrait évaluer et accompagner plus précocement les parents en difficulté, multiplier les places en crèche sociale, les relais pour les familles isolées ou monoparentales et les ateliers de parentalité. Car la science a beau avoir prouvé combien les violences éducatives nuisaient au développement des enfants, beaucoup considèrent encore qu'une fessée de temps en temps ne fait pas de mal.

FRANK BURBAGE

Inspecteur général en philosophie, membre de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise)

« INSTRUIRE POUR FAIRE RÉFLÉCHIR »

En France, un enfant sur dix subit des violences sexuelles. Dans 85 % des cas, les abus se déroulent dans le cadre familial. Pour contribuer à les prévenir, l'école doit instruire, aider les élèves à réfléchir et à prendre la parole. C'est l'objectif du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité, mis en œuvre cette rentrée. Dès la maternelle, progressivement, il faut apprendre aux enfants à nommer précisément les parties de leur corps, à repérer ce qui est normal ou non, à comprendre ce qu'est une relation d'amour ou d'amitié authentique. De nombreuses disciplines scolaires peuvent y contribuer.

Les parents ont aussi un rôle à jouer. Ils doivent rappeler la prohibition de l'inceste, accompagner l'apprentissage d'une pudeur bien ajustée, sensibiliser aux dangers des réseaux sociaux. Nous devons instaurer collectivement une culture de la vigilance.



ÉRIC DELEMAR

Défenseur des enfants

« PRENDRE EN COMPTE LA PAROLE DES ENFANTS »

Avec Claire Hédon, la Défenseure des droits dont je suis l'adjoint, notre rôle est de défendre et promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à être entendu, deux principes écrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Les mineurs disposent des mêmes droits humains que les adultes. Être plus fort, avoir le pouvoir n'autorise pas à les humilier ou à leur imposer n'importe quoi. L'interdiction des violences éducatives dites « ordinaires », inscrite au Code civil depuis 2019, devrait figurer dans les codes de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de la famille.

Il faut aussi prendre en compte la parole des plus jeunes. Il est impératif de former les enseignants en ce sens et de les soutenir. Sans doute que la société irait mieux si l'on avait davantage protégé certains adultes lorsqu'ils étaient enfants.

ÉRIC DEBARBIEUX

Pédagogue, spécialiste des violences à l'école*

« LES ADULTES DOIVENT MONTRER L'EXEMPLE »

En France, beaucoup de mesures contre les violences à l'école sont ciblées second degré. Il faudrait traiter le problème bien en amont, dès le primaire, et à l'échelle de tout l'établissement. Pour lutter contre le harcèlement, par exemple, le personnel doit agir en classe mais aussi en cours de récréation, avec les parents comme avec les élèves plus âgés.

Les adultes doivent surtout montrer l'exemple : accueillir les élèves qui ont des troubles du comportement, éviter les punitions, notamment celles interdites, comme envoyer au coin – un des principaux risques de violences à l'école vient du sentiment d'injustice – et faire équipe, coopérer... Dans un monde où monte le rejet de l'autre, c'est un problème politique qui dépasse l'école. ✕

*Auteur de *Zéro Pointé ? Une histoire politique de la violence à l'école* (Les liens qui libèrent, 2025)



ENTRETIENS
Les enfants sont-ils aujourd'hui davantage confrontés à la violence ? Réponses de deux experts.

LIBÉRER LA PAROLE DE L'ENFANT

Repérer les signaux, accueillir les confidences, protéger sans attendre : comment libérer et soutenir la parole des enfants victimes de violences.

PAR NATACHA LEFAUCONNIER

« **LES VIOLENCES** sont massives, mais les enfants restent très seuls avec ce qu'ils vivent. » Le constat est dur, mais Muriel Salmona connaît le poids des mots. Psychiatre spécialisée en traumatologie, elle préside l'association Mémoire traumatique et victimologie et fait partie de la commission d'enquête indépendante sur l'affaire de Notre-Dame de Bétharram. « *Un enfant sur quatre subit des violences physiques, un sur trois des violences psychologiques, une fille sur cinq et un garçon sur treize des violences sexuelles* », énonce-t-elle. La parole de l'enfant est un facteur clé pour mettre fin aux violences et le protéger. Comment l'aider à mettre les mots sur ce qu'il vit ? Comment réagir lorsqu'il se confie ?

REPÉRER LES SIGNES

Des signaux peuvent alerter. Est-ce que l'enfant a modifié son attitude ? Est-ce qu'il est frustré, violent envers lui-même ou autrui ? Ses résultats scolaires sont-ils en chute ? Développe-t-il des phobies ? Est-ce qu'il est agressif, renfermé, triste ? Scarifications, fugues, vols dans un commerce, troubles alimentaires ou du sommeil sont d'autres manifestations possibles. « *Si on voit que différents éléments apparaissent, on peut lui poser des questions pour ouvrir la porte, montrer qu'on s'inquiète* », conseille Gilles Lazimi, médecin généraliste au Centre

de santé, à Romainville (93) et coordinateur de nombreuses campagnes nationales contre les violences envers les enfants et les femmes.

« *Mais parfois, il n'y a rien de visible, car l'enfant est traumatisé, dissocié, et peut paraître calme*, explique Muriel Salmona. *Si l'on attend des signaux, on passe à côté, car parmi les conséquences traumatiques universelles, il y a la paralysie, l'anesthésie émotionnelle : l'enfant ne réagit pas. Et ce n'est absolument pas de sa faute.* » Selon les recommandations de la Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants), il faudrait régulièrement créer pour l'enfant des occasions de parler des violences, même en l'absence de symptômes.

CRÉER DE L'ESPACE POUR LA PAROLE

« *L'écoute de l'enfant demande une grande délicatesse et disponibilité psychique de l'adulte. Il doit éviter les réactions défensives – comme prendre un visage effrayé, car l'enfant peut croire que c'est lui qui est effrayant ou dégoûtant – ou les interrogatoires trop intrusifs* », prévient Hélène Romano, docteure en psychopathologie, spécialisée dans la prise en charge des victimes de violences ou de maltraitance.

Même s'il est difficile d'entendre qu'un enfant a subi des violences, il ne faut pas l'interrompre ni mener un interrogatoire policier. Pour Hélène Romano, « *écouter,*

ciation Stop VEO-Enfance sans violences. Rester neutre, c'est se placer du côté de l'agresseur. Il faut tenir compte de la parole de la victime, être de son côté. Les professionnels de santé ont une obligation de signalement des violences faites aux mineurs. »

➔ **SI LES FAITS SURVIENNENT À L'ÉCOLE**, il faudra mobiliser la communauté éducative. S'ils sont commis en centre de loisirs ou club sportif, prévenir toutes les personnes concernées. « *Il est également crucial de vérifier si d'autres enfants du même entourage sont concernés, afin de les protéger*, rappelle Muriel Salmona, psychiatre spécialisée en traumatologie. *Parfois, les parents ou les adultes de l'entourage ne réagissent pas par peur de mal faire. Or il est toujours plus grave de ne rien faire que d'agir maladroitement mais en toute bonne foi.* »

➔ **SI LES FAITS SONT PLUS ANCIENS**, il n'est jamais trop tard pour accueillir la parole. Un témoignage, même tardif, peut protéger d'autres enfants.



PAROLES DE PSY
HÉLÈNE ROMANO

DOCTEURE EN PSYCHOPATHOLOGIE

POURQUOI TROP D'ADULTES SE TAISENT-ILS ?

« Parfois, l'adulte ne réagit pas après avoir entendu une parole confiée par l'enfant parce que cela peut être une caisse de résonance par rapport à ce qu'il a lui-même vécu enfant. Alors il a des mécanismes de défense, en disant par exemple « *Je connais ton papa, ton papa est gentil* », « *Ta maman t'a crié dessus parce que tu avais sans doute fait une bêtise* ». L'adulte ainsi se protège.

Par ailleurs, les maltraitances et les violences réitérées sur un enfant sont à 98 % familiales, alors que les parents sont censés être les protecteurs. Donc, c'est psychologiquement plus économique de ne pas croire l'enfant. Sinon, toutes nos valeurs s'effondrent. Certains parents pensent à leur couple plutôt qu'au bien-être de l'enfant ou ils ont peur du qu'en dira-t-on. C'était le cas d'une maman dont la fille subissait des viols de son cousin. La première fois qu'elle a parlé à sa mère, elle avait 6 ans. Or, sa mère s'entendait très bien avec son frère, le père du garçon. Pour elle il était trop dangereux d'affronter les faits. Alors, elle a dit à sa fille : « *Mais non, ce sont des jeux de papa-maman.* » Résultat, le cousin a continué pendant cinq ans, jusqu'à ce qu'il y ait un signalement de l'école. La mère s'est écroulée. Elle n'avait pas pris la mesure de la gravité des faits, car elle craignait que sa famille explose. »

ce n'est pas auditionner l'enfant. Trop de questions peuvent parasiter son témoignage. »

« *On peut libérer la parole de l'enfant en utilisant nos ressentis d'adulte comme un levier relationnel* », poursuit-elle. *On peut par exemple dire : "J'ai remarqué que tu te fâches tout le temps. Est-ce que tu pourrais me dire pourquoi ?", "Je vois que tu as changé depuis quelque temps. Est-ce qu'il y a quelque chose qui ne va pas ?" ou encore "Est-ce que tu dors moins bien en ce moment ?" L'enfant doit comprendre que c'est à lui de mettre des mots. On fait l'archéologue pour aider l'enfant à nommer ce qu'il ressent* », résume la spécialiste. Elle pointe également le paradoxe de la situation, car très souvent « *la personne maltraitante obtient le silence de l'enfant en lui disant par exemple : "Si tu parles, tu iras en foyer"* ».

Pour faciliter la discussion, l'association Mémoire traumatique et victimologie a conçu le livret *Quand on fait du mal*, illustré par Claude Ponti, dont cent mille exemplaires ont déjà été diffusés ces trois dernières années (voir encadré ressources page suivante).

« *Ce support dit aux enfants ce qu'il est interdit aux adultes de leur faire, les aide à comprendre ce que sont les violences, leurs conséquences, et comment identifier des situations traumatiques perturbantes*, décrit Muriel Salmona, co-autrice du texte. *Trop souvent, les enfants se croient coupables, éprouvent de la honte : c'est un élément central de la stratégie des agresseurs. Ce livret est un guide pour eux, mais aussi pour les parents et les professionnels : il donne des repères pour recueillir la parole.* »

REPÈRES

COMMENT RÉAGIR À LA PAROLE DE L'ENFANT

➔ **SI LES FAITS SONT RÉCENTS, C'EST UNE URGENCE** : il faut d'abord voir un médecin, comme son médecin traitant. Il existe aussi des UAPED (Unités d'accueil pédiatrique pour enfants en danger) dans les hôpitaux.

➔ **IL FAUT APPELER LA POLICE OU LA GENDARMERIE**, et faire un signalement au procureur de la République du tribunal de grande instance. « *Les adolescents pensent parfois que porter plainte va aggraver les violences. Non : il faut appeler le 119 - Enfance en danger -, consulter un ou une psychologue, surtout s'il s'agit de violences sexuelles intrafamiliales*, insiste le médecin Gilles Lazimi, président de l'asso-

Ce qui est certain, c'est qu'il ne faut jamais interroger l'enfant comme s'il était responsable. « Si un enfant dit : "Mon prof m'a hurlé dessus", il ne faut pas lui répondre : "Qu'est-ce que tu avais fait ?", mais lui dire qu'on le croit, qu'on est là pour lui », illustre Gilles Lazimi qui, en tant que président de l'association Stop VEO - Enfance sans violences, rappelle que les violences éducatives « ordinaires » représentent 75 % des maltraitements et sont souvent banalisées par des proverbes telles que « Qui aime bien châtie bien ».

Pourtant, il ne faut pas minimiser les faits, met en garde le médecin : « Beaucoup de victimes de Bétharram ont pensé que les agissements qu'elles subissaient étaient normaux, faisant partie de la "terreur éducative" de l'établissement, et peut-être aussi des violences vécues à la maison¹. » Prendre conscience des violences faites aux enfants relève d'une responsabilité collective et individuelle : chaque adulte peut être ce relais d'écoute de la parole et de protection dont les jeunes victimes ont besoin. ✖

1. La loi du 10 juillet 2019 a mis les choses au clair : « L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. » Le recours aux fessées, aux gifles, aux tirages d'oreille et à toutes les formes d'humiliation verbale ou psychologique (cri, menace, chantage, insulte, retrait d'affection, etc.) doit être banni.

RESSOURCES

- ➔ **119 - Allô Enfance en danger**, numéro national gratuit, 24h/24, 7j/7.
- ➔ **Quand on te fait du mal**, livret de Sokhna Fall et Muriel Salmona, illustré par Claude Ponti, pour informer les jeunes enfants sur les violences et leurs conséquences, à télécharger gratuitement sur le site de l'association Mémoire traumatique et victimologie, accompagné d'un livret d'aide « pas à pas » pour les adultes.
- ➔ **UAPED** : les Unités d'accueil pédiatriques pour enfants en danger, dans les hôpitaux.
- ➔ **Le site Stop VEO** : informations sur les violences éducatives ordinaires (VEO) et outils pour changer les pratiques. <https://stopveo.org>
- ➔ **Les Cercles de parents**, animés par des infirmières puéricultrices, pour accompagner les parents et prévenir les VEO. site.google.com/view/cercles-de-parents/accueil.
- ➔ **Module de formation interactive et gratuite (30 min)** : Protection de l'enfant contre les violences sexuelles. memoiretraumatique.org > publications et outils > formation interactive « Violences sexuelles faites aux enfants ».

DÉTECTER LES SOUFFRANCES

Face aux risques de violences, le lycée Jean-Paul II, à Compiègne, dans l'Oise, répond prévention, écoute et cadre sécurisant pour les plus de 800 élèves inscrits dans l'établissement. Rencontre avec une équipe organisée et soudée.

PAR SYLVIE BOCQUET

UN ÉLÈVE de plus en plus seul dans la cour, une lycéenne en pleurs, des résultats scolaires qui chutent... Vigilante, l'équipe éducative du lycée Jean-Paul II fait son maximum pour s'assurer que ces premiers signaux ne masquent pas une réalité plus grave. Depuis trois ans, sous l'impulsion de son chef d'établissement, Pierre-Louis Deulofeu, le lycée a créé autour des élèves une écoute organisée, où chaque membre de l'équipe éducative est conscient de son rôle d'accompagnateur et de l'importance de la prévention face à des risques de violences multiples.

Morales et intellectuelles, physiques, psychiques, ces violences se traduisent par des situations de mal-être et de dépression. « Certains signaux ne trompent pas », constate Lydie d'Heygère, directrice adjointe en charge des terminales. « Un élève qui passe son temps à inventer des situations ou qui se scarifie exprime des souffrances et a besoin d'être accompagné. »

DES RELAIS SOLIDES

Autour du chef d'établissement, trois adjoints, un responsable de la vie scolaire et son équipe, les professeurs principaux, l'Apel, le responsable de la pastorale, ainsi que deux infirmières et une psychologue qui sont en lien permanent. « Quand je reçois un élève, commente Carine Huré, psychologue à la direction diocésaine, qui exerce à mi-temps à Jean-Paul II, la situation est en quelque sorte "déblayée". À la fin de l'entretien, je lui propose un suivi qu'il est libre d'accepter ou pas. J'effectue également un travail de prévention, dès la 6^e, autour du harcèlement. Comment les élèves s'adressent-ils les uns aux autres ? Que veut dire l'empathie ? Mesurent-ils la portée de certaines insultes ? »

Le suivi administratif est parfois lourd, selon la gravité des faits. Agressions sexuelles, harcèlement, commentaires racistes ou homophobes. Pour Pierre-Louis Deulofeu, il est nécessaire de réagir le plus vite possible : « Lorsqu'un enfant est victime de violence, après avoir recueilli les informations nécessaires, je le reçois avec l'un de mes adjoints pour mieux comprendre la situation

et pouvoir ensuite agir dans les meilleurs délais en informant, selon la situation, les services départementaux et académiques, la préfecture ou le Procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale. L'application "Faits Établissements" jusqu'à présent réservée aux établissements publics est désormais utilisée par les établissements privés sous contrat d'association avec l'État. »

UN LIEN DE CONFIANCE

« Dès le début de l'année, je parle aux élèves de la violence sous toutes ses formes, précise Isabelle Petit, directrice adjointe en charge des secondes. S'il se passe quelque chose au sein de l'établissement ou en dehors, ils savent qu'ils peuvent venir m'en parler. Cette confiance se construit tous les jours et ces échanges donnent systématiquement lieu à des comptes-rendus et à un suivi avec la famille. »

Une confiance qui gagne les élèves. Corentin, en seconde, avoue apprécier la disponibilité des professeurs et des responsables de niveau pour évoquer des sujets dont il a du mal à parler, comme le harcèlement. « L'équipe éducative est très présente, reconnaît Yasmine, en terminale. On peut parler de beaucoup de choses. Et quand on est stressé, on nous propose même des séances de relaxation. »

Un climat qui permet aux élèves de s'emparer des sujets qui les préoccupent : « Au bureau des lycéens, nous avons commencé à parler cette année de ce qui est toxique pour notre santé mentale », ajoute Cécile, en terminale.

LA PAROLE DES PARENTS

Les parents sont également au cœur du dispositif. Tous les premiers vendredis du mois, l'Apel tient une permanence. Sans rendez-vous, les familles viennent

nombreuses exprimer leurs inquiétudes. Une simple demande technique cède souvent la place à une confiance. La parole se libère. « Dans une société dominée par la performance, où les parents sont souvent dépassés, les familles fragilisées, nous essayons de rassurer les personnes et de leur offrir un temps de parole sans aucun jugement, souligne Marine Gengembre, présidente de l'Apel. En toute transparence avec les équipes éducatives, l'Apel s'engage à être aux côtés de toutes les familles. »

Walid Moussa était mathématicien au Liban. Contraint de quitter son pays, son poste de CPE à Jean-Paul II lui a redonné le sourire. Avec son équipe, qu'il qualifie « d'équipe en or », présente jour et nuit (pour l'internat), il veille à créer un environnement sécurisant pour tous les élèves. « Il y a des souffrances chez les jeunes, mais nous ne pouvons pas tout voir et tout entendre. Il nous faut du temps pour les connaître et les comprendre. Certains sont discrets et ne souhaitent pas parler. À nous de créer un cadre respectueux dans lequel les élèves se sentiront en confiance. » Le respect et la confiance, deux conditions incontournables pour aider les jeunes à grandir. ✖

SCANNEZ-MOI

REPORTAGE VIDÉO
Des élèves de CE1 luttent contre le harcèlement scolaire, à l'école du Sacré-Cœur, à Ablon-sur-Seine (Val-de-Marne).